

Montréal, le 9 février 2015

COORDONNATEURS
DES ASSOCIATIONS PATRONALES ET SYNDICALES

Objet: Nouvel examen de qualification : *Plombier*



Monsieur,

Nous vous informons qu'un nouvel examen de qualification de la spécialité **plombier** sera en vigueur à partir du 16 février 2015, suite à l'actualisation du Code de construction du Québec, Chapitre III – Plomberie et Code national de la plomberie – Canada 2010 (modifié).

Pour connaître le contenu du nouvel examen (les sections et compétences évaluées), nous vous invitons à consulter la rubrique **Fiches de renseignements sur l'examen de qualification** située sur notre site Internet au www.ccq.org (dans l'onglet *Certificat de compétence – examen de qualification*). Cette fiche sera disponible en ligne à compter du 16 février.

Nous vous remercions d'informer vos représentants et membres concernés de l'implantation de ce nouvel examen de qualification. Pour de plus amples précisions, n'hésitez pas à communiquer avec M. Francis Kelly, chef de section *Évaluation de la compétence*, au 514 341-7740 (poste 6216).

Veuillez agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Chantal Dubeau
Directrice

CD/fp